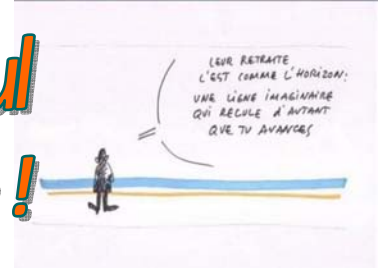


Départ à la retraite

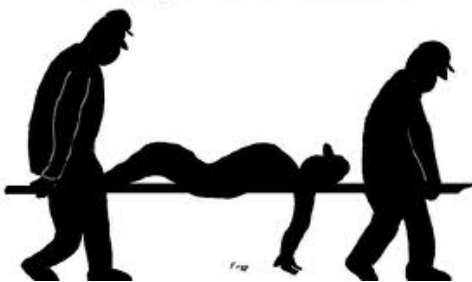
L'accélération du calendrier de recul de l'âge de la retraite est effective !



Ces nouvelles dispositions entrent en vigueur le 1er janvier 2012

	Personnes nées en 1952	Personnes nées en 1953	Personnes nées en 1954	Personnes nées à compter du 1 ^{er} janvier 1955
Ouverture à une pension de retraite CSS (L 161-17-2 et D 161-2-1-9)	60 ans et 9 mois (au lieu de 60 ans et 8 mois)	61 ans et 2 mois (au lieu de 61 ans)	61 ans et 7 mois (au lieu de 61 ans et 4 mois)	62 ans (au lieu de 61 ans et 8 mois)
Age d'annulation de la décote Ou âge à taux plein	65 ans et 9 mois	66 ans et 2 mois	66 ans et 7 mois	67 ans

67 ANS, ENFIN LA RETRAITE !



Demain ?

Aujourd'hui



En application de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2012 du 21 décembre 2011, qui accélère d'un an l'application de la réforme des retraites, un décret du 29 décembre porte de 4 à 5 mois les paliers de relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite.

La solution ?

